SOFAD

APPRENDRE
ET RÉUSSIR

BOURSES
de la
SOFAD 2024

Fière partenaire de la réussite éducative à distance

I. PRÉSENTATION DES BOURSES DE LA SOFAD

Les Bourses de la SOFAD veulent souligner le cheminement et les réalisations de deux élèves adultes ayant suivi et réussi au cours de l'année 2023 au moins trois unités en formation à distance.

Pour les élèves gagnants, ces unités auront mené à l'obtention d'un diplôme du secondaire (DES, DEP ou ASP) ou à des études postsecondaires.

Les deux bourses, d'une valeur de 1 500 $ chacune, seront attribuées à deux personnes adultes qui se sont démarquées, l'une en formation générale des adultes (FGA), l'autre en formation professionnelle (FP). Ces bourses seront remises au mois d'avril et les annonces officielles auront lieu lors du congrès de l'AQIFGA et du colloque conjoint TRÉAQ-CPFGPE. Ce faisant, la SOFAD entend souligner la contribution exceptionnelle des intervenants en formation des adultes à la réussite des élèves qui ont fait le choix de la formation à distance.

II. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- être une personne résidant au Québec;
- avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (DES), un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023 et avoir réussi durant cette période au moins trois unités en formation à distance menant à l'obtention de leur diplôme;

ou

- avoir déjà en main un DES ou un DEP au moment de réussir au moins trois unités en formation à distance préalables à des études supérieures, entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023.

III. DIRECTIVES AUX ÉTABLISSEMENTS

Les établissements sont invités à faire connaître ces bourses aux intervenants de la formation à distance et aux élèves admissibles.

Un maximum de deux candidatures par établissement peut être proposé.

La section V présente les critères de sélection que la SOFAD appliquera aux dossiers de candidatures. Chaque établissement est libre de présenter les candidatures qui lui semblent les plus marquantes au regard des réalisations des élèves en formation à distance, de l'impact de leur passage en formation à distance sur leur projet de formation ou de vie, de même que de leur capacité à articuler et à communiquer positivement leur perception de la formation à distance.

L'établissement choisit le processus de sélection qui lui semble le plus approprié pour déterminer les candidatures les plus susceptibles d'être retenues lorsque mises en compétition avec les autres candidatures en provenance de tous les coins du Québec.

Les établissements sont invités à soutenir les élèves dans la préparation de leur dossier de candidature.

Seuls les dossiers complets seront traités.

IV. DATES IMPORTANTES

Février 2024 — Diffusion de l'information

Envoi d'un courriel par la SOFAD aux responsables de la formation à distance, avec copie aux personnes concernées du réseau.

Février au 22 mars 2024 — Sélection des candidatures par l'établissement

- L'établissement précise son processus.
- L'établissement fait connaître les bourses à ses intervenants et aux élèves concernés.
- L'établissement sélectionne jusqu'à deux candidatures.
- La personne responsable de la formation à distance prépare les dossiers avec les candidats retenus.
- L'établissement s'assure que chaque dossier est complet (renseignements, documents, signatures).
- L'établissement achemine ses dossiers à la SOFAD.

22 mars 2024 — Date limite d'envoi des dossiers

L'envoi des dossiers se fait **par courriel** à l'adresse suivante : bourses-sofad@sofad.qc.ca.

25 mars au 2 avril 2024 — Sélection des élèves gagnants

La SOFAD sélectionnera les élèves gagnants, mais ne transmettra aucune information aux établissements quant au traitement des candidatures.

3 au 8 avril 2024 — Annonce aux élèves gagnants et à leurs centres

La SOFAD communiquera avec les élèves gagnants et leur centre de formation respectif.

Avril – mai 2024 — Remise des Bourses de la SOFAD et annonces officielles

Les élèves gagnants recevront leur bourse et les annonces officielles auront lieu lors du congrès de l'AQIFGA et du colloque conjoint TRÉAQ-CPFGPE.

V. CRITÈRES DE SÉLECTION

Voici les critères de sélection qui seront appliqués par la SOFAD, en plus des critères d'admissibilité, afin de déterminer les élèves gagnants :

- le nombre d'unités additionnelles obtenues à distance (en plus des trois exigées);
- le cheminement personnel depuis la réussite de cours à distance (poursuite d'études ou intégration en emploi);
- l'engagement dans la vie associative du centre de formation ou dans la vie communautaire;
- la réussite à distance d'un ou de plusieurs cours auxquels sont rattachées plus de trois unités;
- le témoignage de l'élève (document imprimé, production audio ou vidéo) pour présenter son expérience de la formation à distance ainsi que l'impact de cette formation sur la poursuite de ses études ou sur sa vie en général;
- un commentaire du responsable de la formation à distance pourra aussi être pris en considération.

VI. FORMULAIRE DE PRÉSENTATION D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE

Renseignements sur l'élève

Prénom, Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code postal : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Renseignements sur l'établissement scolaire

Nom du centre : _____

Centre de services scolaire : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code postal : _____

Renseignements sur la personne responsable de la formation à distance

Prénom, Nom : _____

Fonction : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Diplôme obtenu : _____

Diplôme : ☐ DES ☐ DEP ☐ ASP

Titre du DEP ou de l'ASP : _____

Date d'obtention : _____

Cours réussis à distance : _____

_____

S.V.P. indiquer seulement les cours suivis à distance ayant contribué à l'obtention du diplôme ou qui sont des préalables à des études supérieures.

Sigle	Titre	Nbre unités	Date de l'examen	Cours contribuant au diplôme (cocher)	Cours réussi après le diplôme (cocher)
				☐	☐
				☐	☐
				☐	☐
				☐	☐
				☐	☐
				☐	☐
				☐	☐
				☐	☐
				☐	☐
				☐	☐
				☐	☐
				☐	☐
				☐	☐
				☐	☐
				☐	☐
				☐	☐
				☐	☐
				☐	☐

L'engagement de l'élève dans la vie associative du centre de formation ou dans la vie communautaire.

Commentaire du ou de la responsable de la formation à distance pour appuyer cette candidature.

Déclaration de l'élève

Je déclare que tous les renseignements fournis dans ce formulaire et tous les documents transmis en appui à ma candidature sont véridiques.

Je reconnais que les documents transmis deviennent la propriété de la SOFAD et que cette dernière pourra faire connaître mon identité par les moyens de son choix, advenant qu'un prix me soit décerné.

Signature : _____

Déclaration du ou de la responsable de la formation à distance

Je déclare que toutes les informations scolaires fournies dans ce formulaire et tous les documents transmis en appui à la candidature sont véridiques.

Signature : _____

VII. CONTENU DU DOSSIER DE MISE EN CANDIDATURE

Les éléments suivants doivent faire partie du dossier de candidature transmis à la SOFAD :

- le formulaire de présentation d'un dossier de candidature (voir la section VI), rempli et signé par l'élève et par la personne responsable de la formation à distance;
- une copie certifiée du diplôme;
- une copie certifiée du relevé des apprentissages du MEQ (en formation générale) ou du relevé de notes du MEQ (en formation professionnelle);
- le témoignage de l'élève (document imprimé ou production audio ou vidéo).

Le dossier de candidature doit être transmis au plus tard le 22 mars 2024 par courriel à l'adresse suivante : bourses-sofad@sofad.qc.ca.

Pour tout renseignement additionnel, veuillez joindre Mme Michèle Gagné, technicienne en administration, par téléphone au 514 529-2180 ou par courriel au gagnem@sofad.qc.ca.